

# PROJET ASSOCIATIF DE L'AMAPEI

*Construire ensemble le champ des possibles*



# Pourquoi un projet associatif ?

- Le projet associatif définit les grandes orientations de la politique associative.
- Il fixe le cap promu par la gouvernance associative et ses dirigeants.
- Il permet d'éclairer et de mobiliser les salariés autour de valeurs fortes, d'une éthique et objectifs partagés.
- Il permet aussi à nos partenaires d'avoir une lisibilité sur la qualité de notre offre de service, nos propositions au regard des besoins et attentes identifiées.

**L'A.M.A.P.E.I s'appuie sur des valeurs humanistes fortes inscrites notamment dans :**

- *L'ordonnance n.6.630 du 02/11/2017 rendant exécutoire La Déclaration des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006 qui réaffirme :*
- *« Le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et la nécessité d'en garantir la pleine jouissance aux personnes handicapées sans discrimination »*

# L'A.M.A.P.E.I inscrit ses valeurs dans sa charte des droits et des libertés



- Principe de non discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation du bénéficiaire
- Droit à la renonciation
- Droit au respect du maintien des liens familiaux
- Droit à la protection
- Respect de la dignité du bénéficiaire et de son intimité

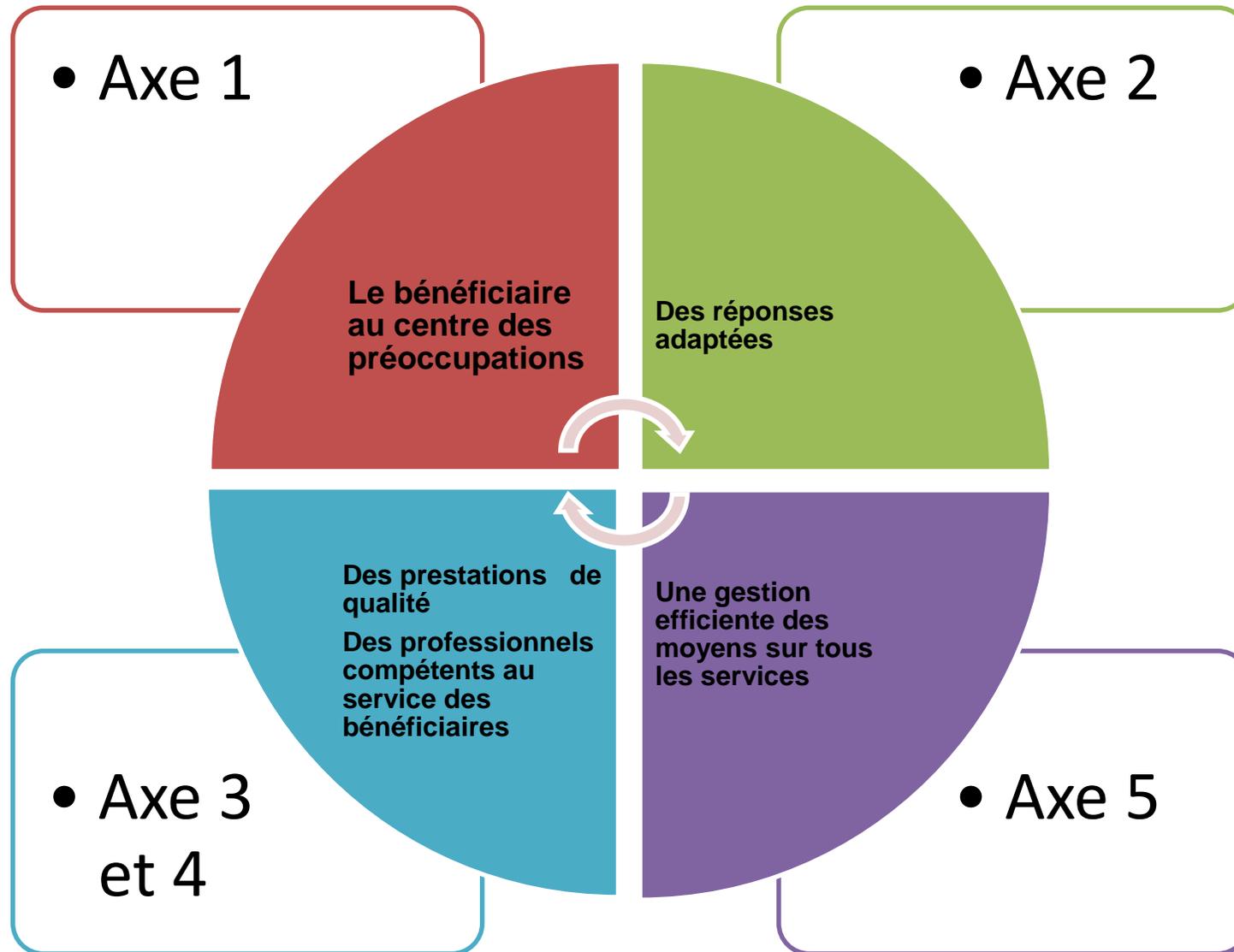
# Les structures d'accueil et d'accompagnement

- **Le centre d'Activités Princesse Stéphanie 1 (CAPS 1)** situé au cœur du quartier industriel de Fontvieille, accueille 25 bénéficiaires en situation de handicap mental, avec un statut de salariés et leur propose des ateliers de travaux adaptés.
- **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** qui accompagne sur Monaco des bénéficiaires en situation de handicap mental dotés d'une autonomie suffisante pour vivre seul ou en co-location en appartement.
- **Le Centre d'Activités Princesse Stéphanie 2 (CAPS 2)**, situé à la Turbie, accueille 25 bénéficiaires en situation de handicap mental avec peu d'autonomie.
- **Le Foyer de Vie Princesse Stéphanie, situé à Cap D'Ail**, accueille en hébergement continu 9 bénéficiaires.

## L'AMAPEI EN 2023

- 52 bénéficiaires accueillis
- Un projet associatif
- Les projets des services
- Des projets de développement
- Des professionnels engagés
- Des partenaires présents
- Une démarche qualité

# Nos axes de travail



*« L'enjeu est de taille. La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps, mais la nécessité est là : amender la terre pour en permettre l'accomplissement.*

*Pire que l'indignation est la résignation.*

*Pire que les éclats de voix sont l'habitude et l'indifférence. »*

**Charles GARDOU : La société inclusive parlons en ! édition ERES**

